

## ETAT CIVIL

Pièces demandées	S'adresser à	Pièces à fournir	Coût
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Voir avec Mairie du lieu de naissance	Gratuit
Copie ou Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	<p><u>Par courrier, il faudra indiquer :</u>            nom et prénom            date de naissance            filiation des parents (noms et prénoms)            Joindre une copie de la carte d'identité du demandeur</p> <p><u>En Mairie directement :</u>            fournir une pièce d'identité ou le livret de famille</p>	Fournir une enveloppe timbrée pour l'envoi de l'acte à leur adresse
Acte de naissance pour les français nés à l'étranger.	Service central de l'Etat Civil 44941 Nantes cedex 9	<p><u>Par courrier, il faudra indiquer :</u>            nom et prénom            date de naissance            filiation des parents (noms et prénoms)</p> <p>La démarche peut être faite via internet  <a href="https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/index2.html">https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/index2.html</a></p>	Fournir une enveloppe timbrée pour l'envoi de l'acte.
Déclaration de reconnaissance d'un enfant.	Se fait dans toutes les mairies	- Pièces d'identité des parents - Acte de naissance de l'enfant si la reconnaissance a lieu après la naissance.	Gratuit
Copie ou Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu du mariage	<p><u>Par courrier, il faudra indiquer :</u>            nom et prénom des époux            date du mariage            Joindre une copie de la carte d'identité du demandeur</p> <p><u>En Mairie directement :</u>            fournir une pièce d'identité ou le livret de famille</p>	Fournir une enveloppe timbrée pour l'envoi de l'acte.
Déclaration de décès	Mairie du lieu du décès	- Certificat de décès délivré par le médecin. - Livret de famille ou pièce d'identité du défunt.	Gratuit
Copie ou Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu du décès ou du domicile du défunt	<p><u>Par courrier, il faudra indiquer :</u>            nom et prénom            date du décès            Joindre une copie de la carte d'identité du demandeur</p> <p><u>En Mairie directement :</u>            fournir une pièce d'identité ou le livret de famille du défunt</p>	Fournir une enveloppe timbrée pour l'envoi de l'acte.